

Péli'info
Le bulletin semestriel de la ville de Pélissanne
Juillet 2006
Clôture de la semaine du livre
PELISSANNE
Pélissanne, ville qui bouge!
numéro 14



Péli-Info, semestriel d'information de la ville de Pélissanne - Date de dépôt légal : 13 février 2006 - **Editeur, directeur de publication et de la rédaction :** Pascal Montécot, maire de Pélissanne - **Rédaction :** Betty Boutigny, responsable Communication / Tél. : 04 90 55 11 52 / Email : communication-pelissanne@wanadoo.fr - **Maquette / Régie publicitaire :** Régie Commedia 04 90 47 39 66 - **Impression :** Delta Color ZAC Km Delta, 140 rue E. Lenoir, 30900 Nîmes - **Distribution :** Distripub - **Tirage :** 3 800 exemplaires

Edito

Pélissannaises, Pélissannais,

Tout arrive, même le vent se calme. Vient alors la sérénité après de longs mois d'hiver et, en ce début d'été, de nombreuses festivités, que vous allez découvrir au cours des pages de cette revue, sont programmées.

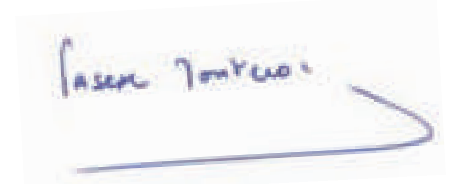
Pélissanne a une réputation à soutenir, et c'est avec un plaisir évident et un enthousiasme remarquables que des bénévoles pélissannais, de plus en plus nombreux d'ailleurs, relèvent le défi avec l'aide de la municipalité et proposent, à toutes les familles pélissannaises, des moments forts et d'une qualité exceptionnelle avec des têtes d'affiche comme Patrick Bosso.

Un seul objectif : promouvoir une cohésion sociale et rechercher un art de vivre, sans ralentir l'évolution de notre belle commune mais simplement la faire rayonner, et notamment par des manifestations culturelles telle la semaine du livre qui a trouvé sa conclusion place Pisavis, grâce au dynamisme de l'équipe de notre bibliothèque, la mise en place du jumelage de Pélissanne avec la ville grecque de Miliès, et tant d'autres manifestations culturelles.

L'équipe municipale effectue un travail de proximité quotidien pour s'adapter aux évolutions et répondre à vos diverses demandes par une attitude constructive pour le bien-être de tous dans un cadre de vie serein.
Ecouter, dialoguer, c'est garder le cap d'une ligne de conduite claire et c'est agir, chaque jour, en prenant soin des besoins de chacun à toutes les étapes de l'existence.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de profiter au maximum de cette saison estivale.

Bonnes vacances à toutes et à tous



Pascal Montécot
Maire de Pélissanne
Vice-Président d'Agglopole Provence

Lors de la clôture de la semaine intercommunale du livre "Lire Ensemble avec les Bibliothèques" le 21 mai 2006

aménagement un nouveau vis

Ecoulements pluviaux

Sur l'avenue des Raplaous, ont été identifiés deux réseaux mixtes d'irrigation et d'eaux pluviales en service. Les avaloirs de ces réseaux pluviaux seront déconnectés et un réseau pluvial sera mis en place. Cette opération nécessitera également la déconnexion des réseaux pluviaux amont et la création de deux nouveaux exutoires. L'objectif est de différencier les réseaux d'irrigation et d'eaux pluviales afin d'améliorer leur fonctionnalité et leur entretien.

Eaux

Les réseaux d'eau potable et d'eaux usées seront entièrement repris.

En bref

Début des travaux : le 15 septembre 2006
Coût des travaux : 848 000 € HT

A la suite de plusieurs réunions avec les riverains, l'avenue des Raplaous sera réaménagée à partir de septembre pour une durée d'environ 5 mois. Une nécessité pour rendre cette avenue plus accessible et fonctionnelle aux automobilistes, piétons et cyclistes.

Deux réunions d'information et de concertation ont permis aux riverains de donner leur avis sur le prochain aménagement de leur quartier. Les 4 et 24 avril, la Direction départementale de l'équipement (DDE), maître d'œuvre du projet, ainsi que la mairie de Pélissanne, ont proposé des possibilités d'aménagement aux habitants, tenant compte notamment de leurs remarques et des contraintes techniques. Pour une grande majorité d'entre eux, ces propositions sont satisfaisantes et leurs concrétisations très attendues.

L'avenue des Raplaous aujourd'hui

Actuellement, l'avenue présente de nombreux défauts. Longue d'environ 500 mètres, sa chaussée est en très mauvais état, le cheminement sur les trottoirs difficile (en raison notamment de largeurs insuffisantes), le stationnement anarchique, les réseaux aériens disgracieux…

L'avenue des Raplaous demain

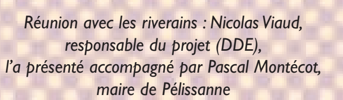
L'avenue des Raplaous sera rénovée depuis l'avenue Marceau Ginoux (carrefour compris) jusqu'au cours Victor Hugo (carrefour non compris). L'équipe municipale a choisi de tout refaire de A à Z, c'est-à-dire le sous-sol et la surface pour ne pas avoir à y revenir quelques années plus tard. Les écoulements pluviaux et les réseaux d'eau potable et d'eaux usées ont été pris en compte (voir ci-contre). De plus, sur l'ensemble de l'avenue, les réseaux EDF et France Télécom seront partiellement ou entièrement enfouis, et l'éclairage public sera rénové.

Zone 1

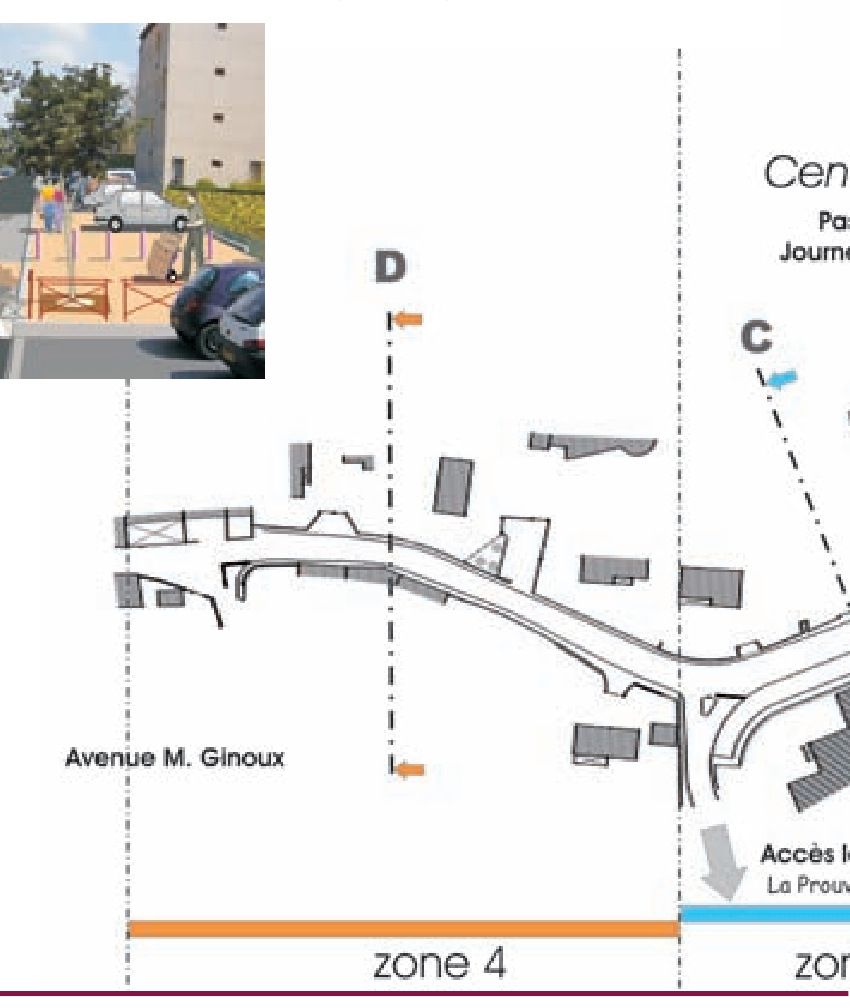
Cette 1ère portion comportera une zone à 30km/h, 8 places de stationnement sur un côté de la chaussée, et un trottoir large et sécurisé avec des barrières de l'autre pour empêcher les voitures de se garer sur les trottoirs, et favoriser le déplacement des piétons et cyclistes.



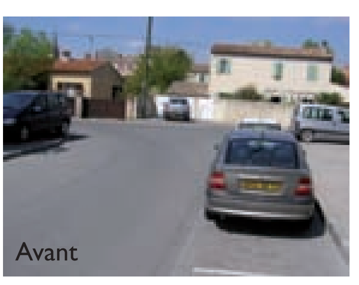


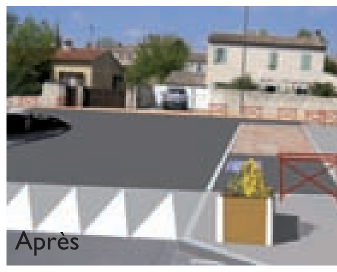


Réunion avec les riverains : Nicolas Viaud, responsable du projet (DDE), l'a présenté accompagné par Pascal Montécot, maire de Pélissanne



sage se dessine pour l'avenue des Raplaous


Avant


Après



Zone 2

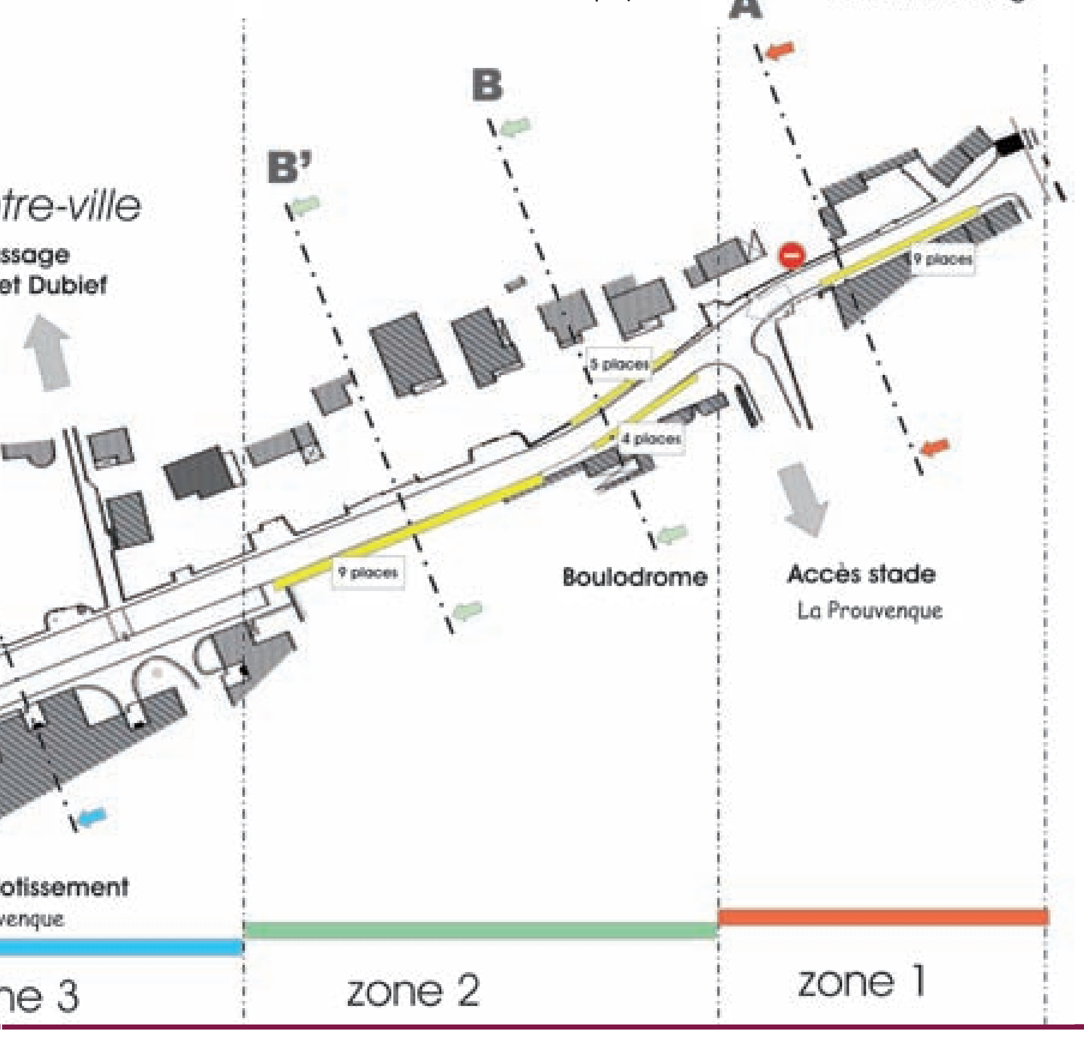
Au niveau du carrefour, les trois conteneurs de tri sélectif, qui se trouvent un peu plus loin, y seront déplacés.
Et, pour faire ralentir les automobilistes, les habitants ont opté pour la mise en place d'un plateau traversant qui permettra d'obtenir 9 places de stationnement et de sécuriser la pratique piétonne des lieux.

Zone 3

Un plateau traversant, face au passage Journet Dubief, régulera la vitesse.
L'enrobé se trouvant en face du passage (qui fera l'objet de la pose d'un exutoire pluvial) sera matérialisé de façon spécifique dans un souci de sécurité pour les piétons.
Le carrefour de l'accès au lotissement sera aussi modifié en resserrant la sortie et en libérant de l'espace pour améliorer et sécuriser sa pratique automobile et piétonne.

Zone 4

Un cheminement piéton sera mis en place du côté du lotissement, le "stop" sera marqué davantage avec une bande blanche, deux coussins ralentisseurs seront créés…
De nombreuses remarques ont été exprimées concernant la mauvaise visibilité des automobilistes et la sécurisation des piétons au niveau du carrefour Raplaous /Passadouires. Ce secteur ne faisant pas partie de la commande passée par la Municipalité à la DDE, ces éléments feront l'objet d'une étude approfondie à l'occasion d'un futur projet.



Des projets

Suite au conseil municipal du 27 avril dernier, des demandes de subventions ont été formulées au Conseil Général pour réaliser plusieurs travaux de proximité. Ainsi, six projets municipaux sont présentés au Département en vue d'obtenir une aide financière.

Lors du conseil municipal de mars, la municipalité avait déjà sollicité une aide concernant l'étanchéité des menuiseries du bâtiment de la Gare, la rénovation de l'église et la signalisation lumineuse. Voici les six autres projets portés par la mairie.

Aménagement de l'aire de jeux du Parc Saint-Martin : installation de deux nouveaux jeux avec sols souples de sécurité, installation d'une clôture rigide, d'un portillon et d'un portail…

Travaux d'entretien et de maintenance dans les groupes scolaires : réalisation de clôtures, réfection de toilettes, travaux de carrelage, remises en peinture…

Abris pour conteneurs à ordures ménagères : voir page 9

Réfection des voies communales : remise en état des parkings situés avenue Jean Moulin, jardin Maurel, angle Frédéric Mistral / avenue du Souvenir Français, avenue Saint-Roch, avenue du Général de Gaulle ; et des trottoirs route d'Aurons et avenue Frédéric Mistral.

Réfection de voies urbaines et trottoirs : réalisation de trottoirs (av. Fontainebleau), aménagement d'une zone à 30km/h avec un plateau surélevé (av. Mistral), agencement de rétrécissements de type "écluse" avec zone "30" (av. Gabriel Reynaud), création de trottoir et signalisation de "stop" (intersection av. Reynaud et bd des Oliviers), signalisation du sens unique et marquage au sol de places de stationnement (rues du Fer à cheval et Ventadour).

Suite de la réfection de la salle Edouard Peller : travaux d'amélioration et de réaménagements intérieurs.

aménagement La place Pisavis inaugurée

Samedi 20 mai, le nouvel aménagement des places Pisavis et Eric Croux a été inauguré par Pascal Montécot, maire de Pélissanne, et Michel Tonon, président d'Agglopole Provence, en présence notamment d'Yves Fauqueur, sous-préfet.

Le public s'est déplacé en nombre pour cette cérémonie qui a débuté par la bénédiction des places par le Père Del Prète. S'en est suivie une présentation des aménagements par le maire de Pélissanne à Michel Tonon. Tous se sont retrouvés ensuite autour d'un apéritif provençal.

Les danses folkloriques de Lou Pélican ont accompagné la cérémonie tout au long de la matinée.

















Le PLU en question

Le Plan d'occupation des sols (POS) de Pélissanne, est en phase de révision pour évoluer en Plan local d'urbanisme (PLU). Parce qu'un développement urbain plus solidaire et durable est en jeu, la municipalité souhaite retenir les meilleures orientations dans l'intérêt de tous.

Le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2004. A ce jour, la phase de réflexion sur le futur zonage du règlement y afférent est engagée.

La commune dispose d'une grande quantité de terrains actuellement classés en zones NB (zone naturelle d'urbanisation diffuse). L'enjeu du PLU est de pouvoir classer certaines de ces zones en zones urbaines (U). Pour ce faire, il est indispensable, au regard de la réglementation en vigueur, que les zones urbaines soient desservies par l'ensemble des réseaux publics.

N'ayant pas tous les éléments de connaissance en matière de réseaux sur l'ensemble de la commune, la mairie a lancé une étude de schéma directeur et de zonage pluvial. Et une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées a été lancée par Agglopole Provence à la demande la commune. Ces travaux sont actuellement en cours.

D'ores et déjà, les premiers résultats font apparaître non seulement des dysfonctionnements sur les réseaux existants, mais également des carences dans certains quartiers, y compris en zones déjà classées urbaines. Compte tenu du coût élevé des travaux inhérents aux réalisations de réseaux, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme pluriannuel en la matière.

En toute logique, les premiers secteurs concernés seront les zones urbaines actuelles afin de se mettre en conformité avec la réglementation et de rattraper le retard constaté. C'est ainsi que certains secteurs ont déjà fait l'objet de travaux de ce type comme notamment la place Pisavis, le Vieux Chemin de Lambesc, le bassin de rétention de la Goule… Sans oublier, en septembre, les travaux de l'avenue des Raplaous avec reprise des réseaux.

Réflexion

Ce programme pluriannuel influe directement sur les choix du devenir des zones NB. Le PLU engage le devenir de la ville pour environ 15 ans. Soucieux de répondre le plus équitablement possible à vos attentes, il semble plus sage de prendre le temps nécessaire à la réflexion et retenir les meilleures orientations fonçières et urbanistiques. Sa révision fera l'objet, ultérieurement, d'une enquête publique afin de recueillir l'avis des Pélissannais sur les orientations proposées.

Le document d'urbanisme applicable actuellement, et ce jusqu'à l'approbation du PLU, est le Plan d'occupation des sols (POS) approuvé le 14 avril 1997 et modifié notamment le 20 mai 1999. Ainsi, toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols (permis de construire, déclarations de travaux…) sont instruites et accordées en application de ce dernier document.



Le PDU avance

L'élaboration du Plan de déplacements urbains (PDU), au sein d'Agglopole Provence, permet de réfléchir ensemble sur l'organisation des déplacements dans la communauté d'agglomération. Adopté le 28 mars par le conseil communautaire, un diagnostic a été présenté au public le 11 mai dernier.

Ce diagnostic dresse un état des lieux du territoire afin d'envisager la décennie à venir en construisant un meilleur cadre de vie. Plusieurs éléments ont ainsi été pris en compte.

Le territoire communautaire occupe une place stratégique à proximité de la zone Aix-Marseille, d'Avignon, des pôles industriels et économiques de la région, et d'importantes infrastructures de transport (aéroport de Marignane, gare TGV d'Aix-en-Provence…). Cette situation, favorable au développement économique, génère un grand nombre de déplacements quotidiens : 500 000 au total dont 340 000 qui s'effectuent à l'intérieur du territoire d'Agglopole Provence.

Ces déplacements se font majoritairement en voiture, à hauteur des deux tiers, dont 50% sur une distance inférieure à 3 kms. Cette dépendance à l'automobile va de pair avec des besoins nouveaux en transports collectifs.

Le PDU aura donc notamment pour but de favoriser les transports alternatifs et d'engager une réflexion aussi bien sur la sécurité routière, le stationnement, la pollution générée par les trafics routiers, que sur le développement des modes de transport "doux" (vélo, marche à pied…).

A Pélissanne, la Municipalité a d'ores et déjà réfléchi sur ces problématiques : création d'une zone à 30km/h place Pisavis, mise en place prochaine de la même limitation rues Gabriel Reynaud et Frédéric Mistral, traitement spécifique de l'avenue des Raplaous…



Présentation au public du diagnostic du PDU le 11 mai à Salon-de-Provence

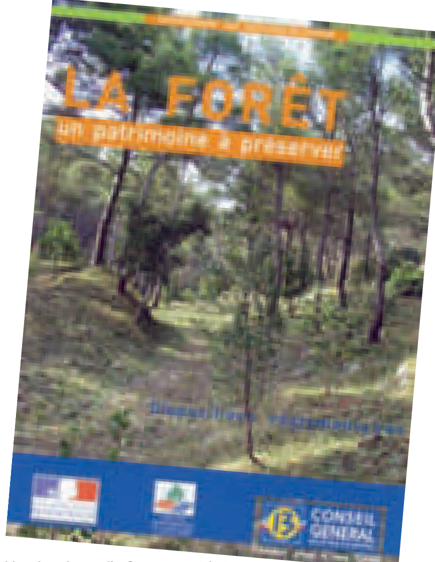
Tout feu, tout flamme

Si vous n'avez pas encore débroussaillé votre terrain, comme l'oblige la loi, profitez de ces derniers jours pour le réaliser. Débroussailler est un acte obligatoire et vital qui ralentit la progression d'un incendie et protège votre habitation.

En zone urbaine, tous les terrains, construits ou non, doivent être débroussaillés aux frais des propriétaires. En zone rurale, seuls les abords des constructions et voies de circulation privées doivent être débroussaillés par les propriétaires.

La surface à débroussailler varie de 3 à 50 mètres, selon l'inflammabilité et la dangerosité des zones concernées : 50 mètres pour les abords d'une habitation située en forêt à moins de 200 mètres d'une zone boisée, 10 mètres pour les abords d'une voie privée donnant accès à votre habitation.

A noter : l'ONF est mandaté par la préfecture pour effectuer des contrôles dès cette année.



Une brochure d'information éditée par le Conseil Général est disponible en mairie

Quelques rappels

Accès aux espaces sensibles

Du 1er juillet au 10 septembre, l'accès aux espaces naturels sensibles est uniquement ouvert au public de 6h à 11h sauf en cas de situation météorologique d'incendie jugée très dangereuse.

L'emploi du feu en période estivale

Dans les espaces boisés et dans une zone de 200 mètres autour de ceux-ci, et plus particulièrement dans les forêts non aménagées, les particuliers ont l'interdiction de porter ou allumer du feu, de jeter des objets en ignition, de fumer… L'été, il est également interdit de brûler ses végétaux.

Conseils utiles

- Ne pas fumer en forêt
- Ne pas jeter de mégots par la vitre de la voiture
- Ne pas faire de barbecue en forêt
- Eviter l'utilisation d'engins mécaniques (tronçonneuses…) en forêt
- Camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés
- Respecter toutes les consignes de sécurité en forêt (interdiction d'entrer en forêt, interdiction de circuler en véhicule, même à vélo, sur certaines routes...)
- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Eloignez de votre habitation toute source possible de combustion (bouteille de gaz, dépôt de bois de chauffage…)
- En cas de départ de feu, prévenir les pompiers en composant le 18 ou la gendarmerie et la police, en précisant le lieu et si possible l'importance du sinistre

Informations sur les risques d'incendie et l'ouverture sur les zones d'accueil du public dans les massifs : serveur vocal 08 11 20 13 13

Partez tranquille

La police municipale propose aux Pélissannais l'opération "Tranquillité Vacances". Ce service consiste, lors des surveillances générales, en un contrôle plus assidu des habitations restant inoccupées pour les vacances et les week-ends. La procédure est simple : si vous devez vous absenter, signalez vos dates de congés et votre lieu de résidence à la police municipale.

Renseignements au 04 90 55 31 90

Effectif en hausse

A compter du 1er juillet, l'équipe de la police municipale sera renforcée par un nouveau policier : Laurence Méliande, qui travaillait auparavant à Rognac. Cette arrivée compense le départ de Stéphanie Lubrano. Côté administratif, Danielle Lamoureux renforce le secrétariat de ce service depuis le mois de mai.

Risques

Une commission communale, composée d'élus, de techniciens et de bénévoles, travaille depuis plus de six mois à l'élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS). Ce plan concerne les 5 risques majeurs auxquels est soumise la commune : séismes, inondations, feux de forêts, transports de matières dangereuses, mouvements de terrain. Une réunion d'information sera organisée dans les mois à venir. D'autres sujets, tels que la grippe aviaire ou la canicule, sont traités et suivis notamment par Guy Deglin, adjoint à la sécurité, et le service de la gestion des risques.

Réparer ses erreurs

En avril dernier, une centaine de lieux privés et publics ont été dégradés par des graffitis. La police municipale et la gendarmerie ont interpellé les coupables : 4 jeunes âgés de 16 à 17 ans, dont deux habitant à Pélissanne. Le Procureur de la République a laissé le choix au maire : poursuivre la procédure judiciaire qui oblige les parents des fautifs à payer une amende d'environ 6 000 €, ou laisser les jeunes face à leurs responsabilités en effectuant des travaux d'intérêt général. Pascal Montécot a préféré cette 2ème option. Les adolescents ont ainsi travaillé pendant une semaine aux services Espaces Verts, Travaux Publics et Nettoiement.

Sécurité routière

Afin de donner au plus tôt les bons réflexes en matière de sécurité, l'association de Prévention Routière a mandaté des gendarmes qui sillonnent les écoles de France, à la rencontre des enfants des classes de cours moyen. A Pélissanne, du 16 au 23 mai, ils ont pu expliquer aux écoliers les règles de base et les enjeux de la prévention routière. Ensuite, chacun a passé des tests théoriques et pratiques. Et le 23 mai, la mairie de Pélissanne, représentée par le conseiller municipal délégué à la prévention routière, René Gilbert, a récompensé les "petits champions" de la prévention routière.



Valoriser les déchets professionnels

Depuis le 1er avril 2006, la communauté d'agglomération Agglopole Provence accepte gratuitement, sur l'ensemble de son réseau de déchèteries, les déchets des professionnels.

Quelles conditions ?

- Les apports ne doivent pas excéder 2 m³ par entreprise et par jour.
- Ils doivent avoir lieu en semaine du lundi au vendredi.
- Les véhicules acheminant les déchets devront avoir un PTC inférieur à 3,5 tonnes.
  - Pour les entreprises domiciliées sur le territoire d'Agglopole Provence : une carte d'accès devra être retirée en mairie, sur présentation d'un extrait KBIS
  - Pour les entreprises non domiciliées sur le territoire d'Agglopole mais effectuant des travaux ou des activités sur ce territoire : le client rédigera une attestation de travaux qui devra être tamponnée par la mairie concernée puis présentée au gardien de la déchèterie.



Quels déchets ?

- Dans la limite de 2m³ par jour et par entreprise : déchets verts, cartons, ferrailles, bois, gravats, encombrants, huiles de vidanges, piles et batteries.
- De façon occasionnelle et avec l'accord préalable d'Agglopole Provence : les déchets électriques, électroniques et toxiques, s'ils ne sont pas issus de l'activité même de l'entreprise. Par exemple, une entreprise de maçonnerie pourra déposer en déchèterie le téléphone hors d'usage de son secrétariat. A l'inverse, un magasin de fournitures informatiques ne pourra pas y déposer des écrans d'ordinateurs.
- Pour d'autres types de déchets ou au-delà de 2m³ : Agglopole Provence peut vous aider à trouver des solutions pour l'élimination de vos déchets. N'hésitez pas à contacter son service de collecte et de traitement des déchets au 04 90 44 77 90.

Vous pouvez également consulter le site Internet du guide Régional du recyclage et de l'élimination des déchets : www.guide-recyclage-paca.com

Renseignements : 04 90 44 77 90

Déchèterie pour les particuliers : mode d'emploi

Avant votre 1ère visite, vous devrez retirer une carte d'accès à l'accueil de la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Vous pourrez alors déposer gratuitement vos déchets verts, cartons, ferrailles, bois, déchets électriques et électroniques, huiles, batteries et piles, gravats, encombrants et déchets toxiques.

Horaires d'été du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h
Horaires d'hiver du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-17h

Tri sélectif

La commune dispose de 18 conteneurs de tri sélectif dans lesquels vous pouvez déposer vos verres, emballages et papiers. Nombreux sont ceux qui ont déjà adopté de nouveaux réflexes. A encourager…

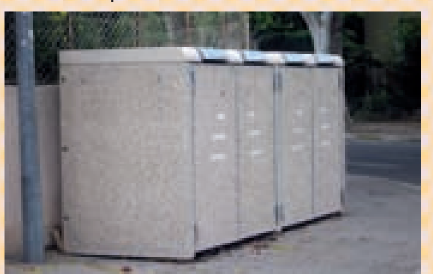


Mains vertes

A l'occasion du 2ème concours de fleurissement organisé par la municipalité, un jury municipal mais également départemental s'est rendu en juin chez les participants pour désigner les gagnants dans chaque catégorie et les personnes sélectionnées au niveau du département. En attendant les résultats, un grand merci à tous les participants qui contribuent au fleurissement de leur rue et de leur quartier.

Abris conteneurs

Dans la majorité des quartiers de la ville, la commune dispose d'un système collectif de collecte des ordures ménagères où des conteneurs à ordures ménagères sont mis à la disposition des riverains. Pour les rendre plus esthétiques et éviter les problèmes lors de fort vent, la municipalité met progressivement en place des abris conteneurs.



En début d'année, des abris ont été apposés dans sept lieux de collecte : lotissement des Cassades, angle Petite Brûlière/Joffre, angle Petite Brûlière/Mistral, allées de Craponne, parking de la salle Malacrida, parking de l'école du plan de Clavel, lotissement des Enjouvènes. D'autres secteurs ont été équipés dernièrement : rue Pelletan, rue Clémenceau, rue Portalet, le Beffroi et place Cabardel.

Encombrants et ordures ménagères

Encombrants : ramassage le mardi matin sur rendez-vous au n° gratuit : 0 800 100 066. Toutes les précautions devront être prises pour que ces objets ne débordent pas sur la voie publique, ou ne gênent pas le passage des piétons…

Ordures ménagères : il est strictement interdit de déposer des ordures ménagères sur la voie publique en dehors des heures prévues (pas avant 20h) et des jours de ramassage, mais également du samedi à 12h au dimanche soir à 20h et les jours fériés.

Le plein de culture

Tourisme : une nouvelle impulsion

En avril dernier, lors de l'assemblée générale de l'office de tourisme, un nouveau bureau a été élu avec une volonté de redynamiser le tourisme local.

Le nouveau président, Fabien Holveck, et le nouveau trésorier, Franck Desmarais (notre photo), ont exprimé leur motivation quant à la nouvelle impulsion qu'ils comptent donner au tourisme local en s'appuyant sur le professionnalisme de Caroline Dillmann et de son équipe : Danielle Da Silva et Audrey Lognos. Un consensus s'est manifesté pour instaurer un dialogue accru entre la structure, les élus, les membres et les habitants du Massif des Costes. L'office de tourisme, vitrine de notre territoire, a besoin d'adhérents, de nouveaux partenariats avec les grands pôles touristiques et le soutien des entreprises locales. N'hésitez pas à rencontrer l'équipe de l'office.



Des projets

Un concours de photographies, intitulé "Les Printemps du Massif des Costes", a été organisé pour les CM2 du Massif des Costes. Le 11 juin dernier, le jury a remis les prix aux 3 meilleurs clichés. Et prochainement, les 10 meilleurs clichés seront exposés dans l'ensemble des villes du Massif des Costes. A Pélissanne, rendez-vous du 15 juillet au 4 août à l'office de tourisme.

Le grand évènement de l'année : l'office de tourisme fête ses 5 ans du 13 au 22 octobre 2006. Au programme : inauguration, randonnée dans le Massif des Costes, marché des Costes, visite des sites touristiques, tombola…

Office de tourisme du Massif des Costes
Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi et dimanche de 9h30 à 12h30

A Pélissanne, la bibliothèque municipale est un service incontournable pour l'accès à la culture. Tout au long de l'année de nombreuses animations sont organisées. Zoom sur son prochain événement et ses nouveaux services.

Le mois de septembre sera consacré à la *Bonne Chaire*. Saveurs du terroir, cuisine familiale et traditionnelle : la bibliothèque vous invite à fêter le goût des bonnes choses…Une sélection de plus de 150 ouvrages sera à la disposition du public. Des conférences sur l'éducation au goût et la prévention de l'obésité infantile rythmeront le mois. Un concours de recettes sera organisé début septembre.

Un spectacle de théâtre, sélectionné dans le dispositif Saison 13 du Conseil Général, aura lieu le samedi 23 septembre avec la compagnie marseillaise Kartoffeln. L'histoire : un couple de marmitons, amoureux des mots autant que de la cuisine, nous invite en toute intimité dans sa salle à manger… L'occasion pour le spectateur de manger, boire du bon vin et, si l'ambiance est joyeuse, de danser !

Réservation dès le 1er septembre auprès de la bibliothèque (places limitées).



De nouveaux services

La bibliothèque s'est dotée d'une sitothèque, créée et animée par Annie Thuilliez, en charge du multimédia. Consultable à l'adresse http://biblio-pelissanne.mylinea.com, cette sitothèque permet à la bibliothèque de vous faire connaître des sites Internet de qualité.

Un espace vidéothèque est quant à lui en cours de préparation. Vous y trouverez, en prêt gratuit, des films pour tous les publics : cinéma d'animation, d'auteur, d'art et essai et documentaire.

La bibliothèque, c'est aussi le portage à domicile, la consultation gratuite d'Internet, des animations pour petits et grands tout au long de l'année…

A noter : les tarifs ont changé et sont fonction désormais de la situation familiale.

Bibliothèque municipale
17 allées de Craponne
Mardi : 14h-19h / Mercredi : 9h-12h et 14h-18h Vendredi : 14h30-19h / Samedi : 9h-12h30
Tél. : 04 90 55 30 74
Email : biblio-pelissanne@wanadoo.fr
Fermeture annuelle du 7 au 21 août

Une bibliothèque sonore

Pour que les troubles visuels ne soient plus un frein au plaisir des livres, des bibliothèques sonores ont été créées sur l'ensemble du territoire par l'association des Donneurs de Voix.

L'association a pour objectif de rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles visuels. Ainsi, en France, 115 bibliothèques sonores permettent aux personnes non ou mal voyantes d'emprunter gratuitement des livres enregistrés sur cassettes ou CD.

A Salon-de-Provence, la bibliothèque sonore assure un service gratuit très apprécié des non et mal voyants de la région. En 2005, elle a prêté 2 098 ouvrages, 13 393 ont été expédiés et 705 ont été remis en main propre au cours de leurs permanences. Le fonds de bibliothèque comporte 2 057 titres pour 19 841 supports cassettes et 1 873 supports CD. Un catalogue est consultable sur Internet : www.bibliothèque-sonore.net ou www.adv.phidji.com/ADV/index.html

Renseignements : maison des associations de Salon, 200 bd Victor Joly - Tél. 04 90 56 73 63

Pélissanne a trouvé sa jumelle : Miliès en Grèce

Comme près de 15 000 communes de l'Union Européenne, Pélissanne s'engage elle aussi dans le mouvement des jumelages. Depuis décembre 2005, un comité de jumelage a été créé avec le village grec de Miliès.

Présidée par Dimitri Vontzos, l'association de jumelage Pélissanne / Miliès a vocation à créer et développer des liens d'amitié entre les deux communes, et à découvrir les richesses culturelles de chacune d'entre elles grâce à des échanges individuels et collectifs, d'ordre culturel, touristique, social, économique et sportif.
Les membres de l'association se sont fixés des objectifs : faciliter les rencontres, organiser des actions de coopération, développer l'amitié entre les habitants, mettre à la portée de tout Pélissannais qui le souhaite les moyens d'apprendre une seconde langue ou de se perfectionner...
L'association a déjà réalisé plusieurs actions : cours de grec moderne depuis le mois de mai, présentation de l'association au grand public à la bibliothèque municipale le 3 juin, signature en juin d'un protocole de jumelage à l'occasion d'un voyage officiel en Grèce avec des membres de l'association accompagnés du maire, Pascal Montécot, suite à l'invitation de la municipalité de Miliès…

D'autres projets se dessinent encore avec notamment la dispense de cours de cuisine grecque dès la rentrée, la venue du maire de Miliès à Pélissanne…

Renseignements : 04 90 55 11 80

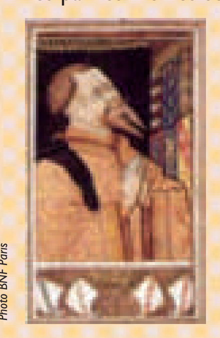
Mieux connaître Miliès

Le village de Miliès et sa région présentent de nombreuses similitudes avec Pélissanne et ses alentours. Conurbation dispersée des quelque 4 200 habitants, Miliès est l'un des plus beaux villages grecs du Mont Pélion, cette chaîne montagneuse qui forme une péninsule séparant la mer Egée du Golf de Pagasitikos.
Miliès, qui signifie pommier en grec (c'est là que mûrissent les meilleures pommes de Grèce), s'étire sur les flancs de la montagne, 450 mètres au-dessus du niveau de la mer. Construit en amphithéâtre, ce village se situe sur une pente verdoyante. C'est un véritable jardin des Hespérides où l'on cultive des abricots, des pêches...Vous y trouverez également de très belles maisons traditionnelles protégées par la loi grecque, des fontaines en marbre, des oliviers...
A voir : la librairie de Miliès qui renferme plus de 4 000 livres rares, le musée d'arts populaires, la basilique Pamegistoi Taxiarches, l'église avec ses belles fresques et son iconostase sculptée et dorée, la place centrale entourée de tavernes traditionnelles, kafénions et petites boutiques… Et le train à vapeur à écartement étroit, monument technologique protégé par l'union européenne, qui offre un panorama de perspectives magnifiques, des ponts à arches surplombant le vide entre deux montagnes…

Un peu d'histoire

Raimond Bérenger V et René 1er Le Bon : deux illustres souverains de la Provence

En remontant de 5 siècles environ dans leur arbre généalogique, certains Provençaux seraient sans doute surpris de se découvrir des ancêtres angevins…
Raimond Bérenger V, fils d'Alphonse Ier, Comte de Barcelone, et de Gersende de Sabran, hérite en 1209 du Comté de Provence. S'entourant de conseillers remarquables, il met fin aux ambitions seigneuriales et aux révoltes urbaines. Il dote la Provence d'une structure administrative solide, entretient une cour brillante et se place au Ier rang des souverains de la Ière moitié du XIIIème siècle. A sa mort en 1245, le Comté de Provence revient à son gendre Charles Ier d'Anjou qui sera officiellement investi Comte de Provence et de Forcalquier en 1280.
Pendant deux siècles, les états d'Anjou et de Provence mêleront leur histoire, gouvernés par les mêmes souverains. Le bon roi René, cher aux cœurs des Provençaux, en est la parfaite illustration.


Photo BNF Paris

René Ier Le Bon est le fils de Louis II, roi de Sicile et Duc d'Anjou, et de Yolande d'Aragon, né à Angers en 1409, mort à Aix-en-Provence en 1480. Lourd destin que celui de ce roi : orphelin à 9 ans, héritier également d'autres possessions, homme d'action malchanceux, souverain paternel et mécène avisé. Las des guerres et de la politique, il visite l'Anjou et la Provence et entretient une brillante cour d'artistes et de savants à Aix et Angers. Ecrivain, poète et moraliste, il se consacre à ses activités littéraires et artistiques. En 1471, il se fixe en Provence, où il a depuis longtemps réorganisé l'administration financière, judiciaire et politique. En 1481, son neveu et héritier, Charles Du Maine, meurt en léguant la Provence à Louis XI, roi de France, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou.


Photo RMN

Une Pélissannaise

zoom sur Je préfère manger à la cantine

Ecoute des quartiers

A la suite des réunions de quartier et de riverains organisées par la mairie, les suggestions des habitants sont prises en compte par les élus et peuvent aboutir à la réalisation de travaux. Par exemple, un sens unique a été mis en place dans la rue Ventadour, face à la caserne des pompiers.
Ces rencontres se poursuivent et les habitants concernés sont avisés par courrier.

Merci aux forains

La mairie de Pélissanne et le Centre communal d'action sociale (CCAS) remercient vivement les forains pour avoir offert des jetons de manèges aux familles nombreuses de la ville, en avril dernier.



Accueillez un enfant pour les vacances

En France, un enfant sur trois ne part pas en vacances. Pour lutter contre cette injustice, le Secours Populaire organise le départ de centaines d'enfants en familles de vacances. A cet effet, il recherche des familles qui peuvent accueillir des enfants issus de milieux défavorisés.
Renseignements : Tél. 04 91 92 39 56
www.copaindumonde13@wanadoo.fr

Au sein des services municipaux dédiés à la jeunesse, la restauration scolaire est l'un des composants les plus essentiels dans la vie quotidienne des enfants.

De la cuisine centrale aux restaurants satellites

Le service de restauration municipale, dirigé par Jean-Claude Huynh, comprend la cuisine centrale et les restaurants satellites. La 1ère prépare, en liaison chaude, 550 à 600 repas par jour, sans oublier les quelque 80 repas le mercredi et 110 à 150 repas pendant les vacances scolaires pour les enfants du centre aéré.
Dans un souci de servir des repas de qualité, équilibrés et adaptés, les menus sont élaborés par les responsables de la cuisine et une diététicienne diplômée. Les repas ; confectionnés à partir de produits frais, surgelés ou appertisés ; sont préparés sur place. Ils sont ensuite expédiés, en camion isotherme, dans les restaurants satellites où ils sont maintenus à température jusqu'à ce qu'ils soient servis aux enfants.

Un personnel qualifié

L'équipe de la cuisine centrale, composée de 8 personnes, gère la confection des repas mais aussi le service à table une fois les repas préparés. Dans les restaurants scolaires des Enjouvènes, Roux de Brignoles et Plan de Clavel, 8 agents de service et 13 Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) assurent le service des repas aux enfants et leur encadrement. Cette dernière mission est partagée avec les agents du service Education et Jeunesse.
Le personnel de restauration est également formé aux règles d'hygiène en vigueur. Et depuis l'année dernière, la cuisine centrale a obtenu un agrément sanitaire national. Les services vétérinaires contrôlent régulièrement tous les restaurants satellites et la cuisine centrale.



A l'étude

La municipalité étudie actuellement un projet de réalisation d'une nouvelle cuisine centrale. Son objectif serait d'absorber plus facilement le nombre de convives, toujours en progression, et d'agrandir les restaurants satellites qui sont à saturation en terme d'accueil.

Hommage

Marcel Jaubert nous a quittés le 11 décembre 2005 à l'âge de 96 ans. Ce Pélissannais bien connu avait tenu, avec son épouse, la maison de la presse de la commune. En 1922, il était le 1er farandoleur à la création du groupe Lou Pélican. Puis, des années 30 jusqu'à sa retraite, il a travaillé à l'hôtel de ville en tant que secrétaire de mairie. Participant et chef de l'harmonie municipale, il a également su animer remarquablement les membres du groupe avec son répertoire de chants. Son rôle de Boumian dans la pastorale Maurel restera aussi l'une de ses plus belles prestations. Cet homme, qui a été un exemple pour de nombreuses personnes, restera toujours présent dans les esprits.

Nouveau décor pour les services techniques

Dans un souci de fonctionnalité et donc d'amélioration des services rendus à la population, la municipalité a réaménagé les locaux, notamment ceux du service Bâtiment dont l'urgence se faisait sentir.


Le hangar a été terminé fin 2005

Auparavant, les services techniques de la ville étaient disséminés en plusieurs endroits de la commune. Le service Bâtiment était par exemple éclaté entre trois lieux : avenue Mistral, dans le gymnase Paul Tacher et au hangar du lotissement du Verger Logis Neuf. Cette situation générait de la perte de temps et la vétusté des locaux occasionnait de mauvaises conditions de travail pour les agents.
Face à ces constats, de nombreux aménagements ont été effectués en collaboration étroite avec les agents. Le hangar, où se côtoient les services Espaces Verts, Ferronnerie et Bâtiment, a été entièrement repensé. Dorénavant, il est équipé de sanitaires, lavabos, chauffage d'appoint, choses qui faisaient cruellement défaut.
Dans la partie dévolue au service Bâtiment, tout a été nettoyé en début d'année dernière par les agents. Ensuite, une entreprise a été retenue pour mettre en place un système de plancher métallique permettant de doubler la surface d'utilisation.
Tout le rez-de-chaussée a été rénové par les agents des services techniques : carrelage, plaquage, électricité, isolation thermique, menuiserie, peinture…
Dorénavant, le service Bâtiment s'organise plus aisément : les postes de travail sont fonctionnels et constituent un espace bien distinct pour chaque corps de métiers.

Patience pour les autres services

Près de la caserne des pompiers se trouvent les ateliers Prouvenque où travaillent les agents des services Travaux Publics, Parc Véhicules et Nettoiement. Ce bâtiment sera lui aussi réaménagé, après le déplacement de l'actuelle caserne pour permettre aux agents municipaux des conditions de travail normales et rationnelles.

Un nouvel agent

Depuis le 3 avril, la direction des Services Techniques de la ville compte un nouvel agent de maîtrise. Patrick Bocchieri est en effet responsable de l'exploitation pour les services Espaces Verts, Nettoiement, Travaux Publics et Parc Véhicules. Il gère ainsi les moyens humains et matériels de ces trois services sur le terrain, dans un souci de réactivité accrue et d'efficacité améliorée pour le service au public. Bienvenue.

Titularisations

Dans un souci de pérenniser les emplois de la mairie, la municipalité a récemment titularisé deux agents des services techniques : Thierry Hugon, placier et agent du service Bâtiment, et Jacques Lekieffre du service des Sports.

Les services techniques en bref

Les services techniques municipaux regroupent la direction des Services Techniques dont les bureaux se trouvent en mairie, et plusieurs services extérieurs dont voici une brève présentation.

Espaces Verts : entretien et fleurissement des espaces verts (débroussaillage, élagage, tonte, traitement phytosanitaire et maintenance des réseaux d'arrosage).
Travaux Publics et Parc Véhicules : entretien des chaussées, interventions à l'aide d'engins de travaux publics, contrôle et maintenance du parc véhicules…
Bâtiments : entretien et maintenance des bâtiments communaux (écoles, église, crèche, CCAS…).
Ferronnerie, Signalisation et Mobilier Urbain : entretien et maintenance, mais aussi conception et mise en œuvre du mobilier urbain (grilles, barrières, potelets, bancs…) et de la signalisation routière.
Nettoiement : entretien des espaces et lieux publics (places et rues publiques, parkings, aires de jeux, monuments...).
Sports : entretien, maintenance et gestion des installations sportives ; manifestations et animations sportives dans les écoles ; gestion et assistance au milieu associatif sportif.

Emplois d'été à la mairie


En mai, les agents saisonniers ont été accueillis pour leur présenter la mairie et leurs missions

Chaque année, la commune de Pélissanne se trouve confrontée à des besoins saisonniers : service des repas au centre aéré, travaux dans les écoles, préparation des festivités de l'été, petits travaux de voirie ou d'entretien des espaces verts… Pour cet été, elle a sélectionné 32 jeunes Pélissannais qui travailleront dans les différents services municipaux, à raison de deux semaines chacun.

Les écoles valorisent les déchets

En septembre dernier, Agglopole Provence a lancé un appel à projet pour subventionner des écoles et des structures Enfance et Jeunesse, sur le thème de la valorisation des déchets. Les écoles Jeanne d'Arc et Vincent Garcin ont été retenues.

Ecole Jeanne d'Arc : "de la récupération à la mosaïque"

Depuis trois ans, l'équipe pédagogique et les élèves de l'école travaillent sur le tri sélectif, le recyclage, la déchèterie… avec un autre regard : celui de la créativité. Leur projet consiste à embellir un mur d'agglomérés de la cour de l'école en réalisant une mosaïque d'objets récupérés.

Les enfants, âgés de 3 à 10 ans, ont ainsi sensibilisé leurs parents et leur famille, récupéré des déchets, rencontré des habitants, des personnes âgées de la maison de retraite... Un concours de dessins a été organisé dans les classes, suivi d'une exposition en juin. La mosaïque sera ensuite fabriquée dès la rentrée 2006 pour être inaugurée en juin 2007.

Subvention attribuée : 2 300 €

Ecole Vincent Garcin : "ayons le réflexe, trions sans complexe"

L'école a organisé plusieurs actions tout au long de l'année : opération "nettoyons la nature", enquête sur la production des déchets, rédaction d'une charte de l'éco-citoyen, mise en place de poubelles de tri dans les classes, réalisation d'affiches, visite d'une entreprise de recyclage, jeu de l'oie, un séjour de trois jours dans un centre



d'initiation à l'environnement… L'école pense poursuivre ce projet l'année prochaine avec une approche du littoral ou de la forêt.

Subvention attribuée : 2 000 €

Du nouveau dans les transports en commun

Plusieurs changements ont été apportés, au cours de cette année 2006, concernant les transports en commun qui desservent la ville. Voici quelques éclaircissements...

A Pélissanne...

Pélissanne est desservie par deux circuits de bus : les bus Auréliens d'Agglopole Provence (ligne n°8) et les bus RDT 13 du Conseil Général (ligne 52).

Ligne 8

Circuit : Salon ⟷ Pélissanne ⟷ La Barben ⟷ Aurons

En correspondance avec les navettes autoroute en direction d'Aix ou Marseille

Deux modifications importantes ont été apportées cette année sur cette ligne :

- Cadences de 7h à 19h : un bus dessert Pélissanne toutes les 20 minutes environ en direction de Salon (au lieu de 4 allers et retours)
- Les points d'arrêts ont également changé :

  Aller : station Campus, *route de Salon* - Arènes, *allées de Craponne* - Le Pigeonnier, *allées de Craponne* - Passage *par la rue Carnot* - Halte routière *devant la Poste* - Collège Carcassonne, *avenue Saint-Roch* - Ecole Vincent Garcin, *avenue Frédéric Mistral* - Les Pinchinats, *route d'Aurons* - Bonsour, *route d'Aurons*

  Retour : Bonsour - Pinchinats - Cave coopérative, *avenue Mistral* - Collège Carcassonne, *avenue Saint-Roch* - Halte routière *devant la Poste* - Lotissement La Prouvenque, *avenue des Raplaous* - Station Campus

Ligne 52, RDT 13

Circuit : Lambesc ⟷ Pélissanne ⟷ Salon, en correspondance avec la ligne CPA vers Aix

Les arrêts aller et retour : Lambesc, montée d'Aix - Pélissanne, halte routière - Salon, gare routière

A compter du 1er août 2006, tous les bus seront équipés d'un système de billetterie électronique. Jusqu'au 31 octobre 2006, vous pouvez échanger vos titres restants contre une carte à puce. Renseignements au service transport de la mairie : 04 90 55 11 52

Les horaires et correspondances avec Aix-en-Provence sont disponibles dans le hall d'accueil de la mairie (dépliant)

Les horaires et tarifs des lignes 8 et 52 sont disponibles dans le hall de la mairie ou au bureau Transport au 2ème étage de la mairie

A Salon

Voici, pour complément, quelques informations sur des lignes de bus de la ville de Salon :

- Transports scolaires en direction de Salon(Agglopole Provence) : en correspondance avec les navettes autoroute en direction d'Aix et Marseille, toutes les 10 minutes

Se renseigner en mairie pour les horaires et les tarifs

- Une navette TGV : nouveauté cette année Départ place Morgan à Salon
- Une navette IUT relie le parking de l'IUT de Salon, 150 avenue Maréchal Leclerc, à la gare routière de Salon, toutes les 20 minutes - Gratuit

Du sport pour les jeunes

Le service municipal des sports organise régulièrement des stages et séjours, comme par exemple le stage de glisse en février ou de skate en avril. Sans oublier de nombreuses animations au skate park, les mercredis matins, encadrés par un moniteur diplômé d'état.

Renseignements : 04 90 55 43 69



Permanence enfance

La permanence de la Protection maternelle infantile (PMI) reprend à Pélissanne, chaque 3ème mercredi du mois de 14h à 16h, au Relais d'assistantes maternelles (RAM). ***Renseignements : 04 90 53 08 83***

Pour l'amour de l'olivier

Pélissanne est la 2ème commune du Pays d'Aix pour le nombre de ses oliviers avec plus de 40 000 arbres ! L'association des oléiculteurs pélissannais et environs œuvre pour le développement et la protection de cet arbre, tout comme le moulin des Costes.



Lors de la semaine du goût

Avec près de 300 adhérents, cette association rassemble des oléiculteurs, pour la plupart amateurs et possédant quelques oliviers. Ils y trouvent des conseils avec la prise en compte du respect de l'environnement et des équilibres biologiques.

L'association intervient à plusieurs niveaux :

- envoi de bulletins avec des conseils de saison (tailles, traitements, maladies, travaux à réaliser), des informations sur l'activité de l'association, des astuces et recettes…
- séances pratiques de taille et greffage avec un technicien spécialisé,
- conférences ou exposés sur les arômes de l'huile, la fertilisation et l'entretien des oliviers…
- intervention sur demande pour apporter un conseil à la demande des adhérents,
- participation à diverses manifestations pour promouvoir l'olivier et ses produits (semaine du goût, salon de la truffe et de l'huile d'olive…),
- mise à disposition d'une documentation photographique sur l'olivier et sa biologie.

Par son action, l'association contribue à l'embellissement de notre commune, au développement d'un produit sain et aux multiples vertus. Elle participe aussi à la lutte contre les grands fléaux de notre région : essentiellement les incendies, mais aussi l'érosion des sols.

Renseignements : tél. 06 14 47 91 68
345 avenue Pasteur, 13 330 Pélissanne

Aider les plus démunis

L'association Générosité Marseillaise, dont le siège est à Pélissanne, a comme objectif d'apporter un peu de réconfort, nourriture, vêtements et meubles aux personnes exclues. Une action de lutte contre les détresses à encourager…

Présidée par Patrice Lamberti, l'association se mobilise tout au long de l'année pour venir en aide aux plus démunis. Depuis 2002, elle imagine des solutions nouvelles pour récolter vêtements, meubles et nourriture : organisation de spectacles où le public apporte des biens, porte à porte, tenues de stands devant des supermarchés, partenariats avec d'autres structures comme Emmaüs et le collectif Stop Misère…

Les particuliers peuvent également donner des objets encombrants (meubles…) en contactant l'association qui leur fixera un rendez-vous : une équipe se déplacera à leur domicile. Les biens et produits ainsi récoltés sont ensuite redistribués, sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône, aux personnes qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins.

Pour l'association, lutter contre la pauvreté extrême, c'est également redonner confiance aux exclus en leur apportant soutien, dialogue, sourire…

L'association, qui compte près de 60 bénévoles sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône, dispose de trois locaux de stockage situés à Salon, Aix et Cabriès. Elle recherche des bénévoles qui pourraient l'aider dans sa mission.
Générosité Marseillaise : 53, avenue des Enjouvènes
Tél. : 04 90 42 33 15 ou 06 77 17 44 53

Le service communication à votre écoute

N'hésitez pas à contacter le service communication de la mairie pour informer la population de vos événements dans le Péli-Info. Ce magazine municipal paraît deux fois dans l'année : janvier/février et juin/juillet.
Tél. : 04 90 55 11 52 - Fax : 04 90 55 27 85
Email : communication-pelissanne@wanadoo.fr.

Aide

Pour payer moins d'impôts et bénéficier de plus de confort à domicile, n'hésitez pas à contacter l'association Aide à Domicile qui trouvera des solutions.
Aide à Domicile, service Emplois Familiaux :
4 bd Gambetta, 13 330 Pélissanne
Tél. : 04 90 55 34 61

Services à domicile

L'association La Clé des Ages propose des services conventionnés de maintien à domicile auprès des familles et des personnes âgées : aide à domicile et soins infirmiers à domicile.
La Clé des Ages : 4 bd Gambetta,
13 330 Pélissanne - Tél. :04 90 55 13 46
Fax : 04 90 55 24 02
Email : la-cle-des-ages@wanadoo.fr

Contre le cancer

La ligue Contre le Cancer tient des permanences le 3ème lundi du mois de 14h30 à 16h30, en mairie annexe, dans les locaux du CCAS. Cette association propose, pour les malades et leur famille, des réunions, groupes de parole, activités artistiques, ateliers informatiques, conseils, soutiens psychologiques et matériels… Ces activités sont gratuites et confidentielles.
A noter : la délégation de Salon-de-Provence accueille avec plaisir toute personne qui souhaiterait apporter son aide à ses activités.

Renseignements : Tél. 04 90 53 63 29
Email : ligue_cancer_salon_13@yahoo.fr
Espace citoyen de la création (Mas Dossetto), bd Schuman,
13 300 Salon-de-Provence

Les Chti en Provence

Bienvenue à la nouvelle association Lou Chti de Provence, créée au début de cette année. Cinq mois après sa date de création, l'association compte déjà une quarantaine de membres dont le plus jeune a 1 an et le doyen 75 ans.

Le nom de l'association symbolise l'attachement de ses membres tant à leur région d'origine qu'à leur région d'accueil.

Elle s'adresse prioritairement aux Pélissannais originaires de la région Nord-Pas-de-Calais. Lou Chti de Provence a pour but de renforcer les liens entre la région Nord-Pas-de-Calais et la Provence en privilégiant la promotion de la culture du Nord et l'accueil des nouveaux arrivants en Provence, et plus particulièrement à Pélissanne.

Elle vise également à développer les relations en Provence, entre les personnes originaires du Nord, en leur permettant de se retrouver dans le cadre de manifestations ou sorties conviviales.



Pour terminer, un petit mot en Chti :
O voulez les arjointe ? I a rien d'pus simpe. Querchez ch'bull'tin d'inscription su l'site internet (à l'rubrique contac)

Les Ch'ti sont les habitants de la région Nord-Pas-de-Calais. Le "chti" ou "chtimi" est une variante de la langue picarde, parlée dans le Nord-Pas-de-Calais. Il varie suivant les habitudes locales, avec des accents de terroir différents, mais il existe une structure commune largement homogène. Du point de vue linguistique, le Picard est une langue Romane, issue du bas-latin comme le français. Le mot "chti" ou "chtimi" a été inventé durant la 1ère guerre mondiale par des Poilus qui n'étaient pas de la région et qui désignaient ainsi leurs camarades nordistes à partir de quelques mots *"ch'est ti, ch'est mi" ("c'est toi, c'est moi")*.

Renseignements : Tél. 06 84 29 37 52 - Site Internet : www.louchtideprovence.com
Email : contact@louchtideprovence.com - Siège : 20 bis route d'Aurons - 13 330 Pélissanne

Silence on tourne !

L'association L'Epée Fardée présente, le 10 novembre prochain à 20h45, à la salle Malacrida, un long-métrage intitulé Mystik Zone. Ce projet regroupe une cinquantaine de personnes avec notamment les acteurs de l'Epée Fardée, les jeunes du Klub Théâtre de l'Escale et de nombreux Pélissannais. Le film, qui demande plus de cinq mois de tournage, comprend de nombreuses scènes qui se déroulent à Pélissanne et ses alentours.

L'histoire : un jeune homme de 17 ans tombe dans le comas à la suite d'un mystérieux accident. Alors qu'on tente de le réanimer, il fait l'expérience d'une aventure spirituelle extraordinaire qui va le mener de sa mort à sa vie retrouvée…

L'âme d'un poète

L'Association des poètes et gens de lettres de Pélissanne (APGLP) regroupe jeunes et moins jeunes qui aiment lire et écrire toutes les variances littéraires et poétiques. Elle vise à faire connaître leurs œuvres qui peuvent être étudiées en commun, lues par des personnes compétentes… Et pourquoi ne pas faire lecture aux personnes nécessiteuses ?

Une réunion d'informations et de formation du bureau aura lieu prochainement.

Renseignements : M. André Arnaud 04 90 55 07 94

"Pélissannais, Pélissannaises, habitants des communes voisines, poètes et littéraires, amis sympathisants, si le cœur vous en dit et que l'âme le suit, unissons nos esprits ainsi que nos écrits, afin de créer et donner vie à l'association des poètes et gens de lettres de Pélissanne". M. Arnaud

Développement personnel

L'association La Symbolique propose des ateliers de développement personnel à Pélissanne, sur divers thèmes :
numérologie (Tél. : 04 90 42 59 32),
référentiel de naissance
(Tél. : 04 90 55 16 65),
tarologie (Tél. : 04 90 55 10 28) et
initiation à la psycho généalogie
(Tél. : 04 90 55 10 28).
De plus, une journée porte ouverte aura lieu le 29 septembre à 20h, salle "La Belle Vie" - 14, rue Louis Blanc.

Renseignements au 04 90 55 22 91

Conférence

L'association Musique et Culture, présidée par Victor Lorusso, propose une conférence, gratuite et ouverte à tous, sur la passation du Comté de Provence au Royaume de France le 13 octobre prochain à la salle Paul Tacher. Voici quelques extraits des sujets développés lors de cette action culturelle :

"L'ancienne et illustre famille de Provence des "Forbin" se divise en trois branches :
- *les Forbin Solliers, dont le plus illustre fut Plamède à qui il fut donné les pleins pouvoirs pour réaliser le rattachement de la Provence à la couronne de France*
- *les Forbin Jeanson : dans cette lignée figure le cardinal ambassadeur en Pologne, puis à Rome, sous Louis XIV. Le dévouement et l'abnégation de ce prélat, durant la peste en Arles de 1721, furent exemplaires*
- *les Forbin Gardanne, illustré par Claude, grand amiral, roi de Sian et compagnon d'armes de Jean Bart, corsaire dans la marine royale. Prisonniers tous les deux en 1689, ils s'évadèrent ensemble de Plymouth."*

Renseignements : Victor Lorusso
43 les Oustalets, 13 330 Pélissanne
Tél. : 04 90 55 11 74

UNRPA

L'association présente ses festivités et sorties pour le 2nd semestre 2006 : sortie le 21 septembre, voyage du 15 au 20 octobre, après-midi d'automne à la salle Malacrida le 5 novembre à 15h, loto à la salle Malacrida le 26 novembre à 14h30. Le règlement des cotisations, sorties ou voyages, se déroule au local de l'UNRPA, rue Louis Blanc.

10 ans déjà

Dernièrement, la chorale pélissannaise Pélichante a fêté ses 10 ans d'existence. Pour cette fête de "la musique dans tous ses états", pas moins de 9 chorales et un orchestre d'harmonie se sont associés.

En préliminaire de son 10ème anniversaire, Pélichante avait organisé une soirée le 21 mars avec la participation des élèves de l'école de musique et le groupe folklorique Lou Pélican
Ensuite, le 5 mai, la salle Malacrida accueillait, les chorales Cadence de Velaux, Au fil des Notes de Salon, La Regalido de Rognes, Pélichante de Pélissanne, et l'Orchestre d'Harmonie de Lambesc.
En clôture de ce concert de musique profane, des chants communs ont réuni sur scène les 200 choristes et l'orchestre pour une apothéose musicale applaudie par des spectateurs admiratifs.
Le 6 mai, une grande soirée festive avec repas et animation musicale était organisée.

Le 7 mai, en l'église Saint-Maurice, un concert de musique sacrée a réuni les chorales Ensemble Vocal du conservatoire de Salon, A Piacere du foyer rural d'Eguilles, Libre Voce de Calas-Cabriès, La Clé des Chants d'Hyères et Pélichante. Ces chorales étaient accompagnées à l'orgue par Bernard Paccard et Bernard de Saint-Vaulry. La soprano solo Muriel Arnaud a enchanté les spectateurs par sa voix cristalline.

Souhaitons longue vie à Pélichante, emmenée par son chef de chœur Patrick Bion qui a su insuffler, au cours de ces 10 années, sa passion de la musique à pas moins de 110 choristes qui se sont succédés dans cette joyeuse chorale.

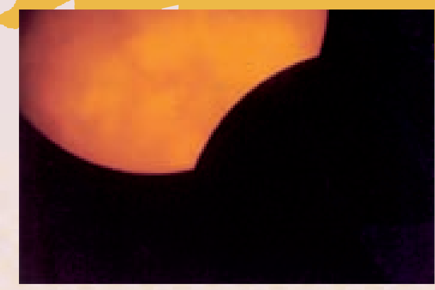


Un Pélissannais à l'honneur

En fin d'année 2005, le lieutenant-colonel (H) Louis Querné a été nommé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur pour son activité dans l'armée de l'air. Cette distinction récompense sa carrière élogieuse dans l'armée de l'air et ses activités dans de nombreuses associations d'anciens militaires. Elle lui a été remise par le Général (2ème section) Reix au cours d'une cérémonie officielle, en présence de nombreux amis.
Le LCL (H) Querné, qui totalise plus de 8 200 heures de vol, a été décoré de la Médaille Militaire en 1966. Chevalier du Mérite depuis 1977, il a reçu, entre autres, la médaille du service de santé pour les nombreuses évacuations sanitaires qu'il a effectuées sur les théâtres d'opérations, la médaille d'Outre-Mer, la médaille de l'Aéronautique et la médaille pour les actes de courage et de dévouement.



L'éclipse observée



Le 29 mars dernier, la lune avait donné rendez-vous avec le soleil. Une trentaine d'enfants de l'Escale ont ainsi observé le passage de la lune devant le soleil, au travers de lunettes protectrices et d'un puissant télescope. Le phénomène a débuté vers 11h27, a atteint son maximum avec une occultation du soleil de 46% de sa surface vers 12h28, pour se terminer vers 13h31 moment où le soleil a retrouvé son plein éclat. Des moments inoubliables…



Des fêtes

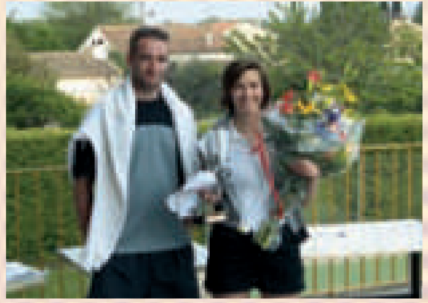
En mars dernier, le comité des fêtes de Pélissanne s'est réuni pour tenir son assemblée générale annuelle et rendre ainsi compte de son activité 2005. Il a également présenté les manifestations de l'année 2006 dont voici celles du 2nd semestre :



- 13 juillet : retraite aux flambeaux, feux d'artifices, soirée mousse et bal
- 29 juillet : Pélifestines
- 25, 26 et 27 août : fêtes de Pélissanne
- 9, 10 et 11 septembre : foire aux manèges, soirée confettis et aïoli
- 8 octobre : vide grenier
- 15 octobre : foire d'automne et aux vins
- 8, 9 et 10 décembre : marché de Noël et foire aux santons
- 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre

Au Tennis Club

Du 1er au 30 avril, le 3ème tournoi Open de Pélissanne a réuni plus de 140 joueurs. Le tableau est de plus en plus relevé avec des participants de toute la région.
A noter la victoire en Simple Dame de la Pélissannaise Hélène Callonico pour la 2nde année consécutive (notre photo).



Pour la 1ère fois, une équipe de championnat accède au Pré-National. Un grand bravo aux hommes de plus de 45 ans : Michel Collin, Pierre Andreau et Marc Chazaux.
Enfin, l'école de tennis enregistre cette saison le record de 157 licenciés jeunes grâce au travail de l'équipe éducative bénévole, encadrée par leur nouvelle monitrice Géraldine.
Tennis club : BP 38 - ch de la Petite Brûlière
Tél. : 04 90 55 10 60

Team des Aigles

Cette association pélissannaise a pour objet la pratique et le développement du sport motocycliste en compétition. Son président, Jean-Pierre Sanchez, est entouré d'un groupe d'amis tous aussi passionnés que lui. Avec aujourd'hui 14 membres, l'association espère porter haut les couleurs de la ville de Pélissanne au championnat de France VMA, ainsi qu'au niveau international au Classic Grand Prix UEM Cup 2006. Bonne chance… ***Tél. : 06 73 89 56 73***
Email : teamdesaigles-@laposte.net

Récompenses

Samedi 13 mai, à Salon-de-Provence, a eu lieu la remise des médailles de la Fédération française de la jeunesse et des sports (FFJS). Trois Pélissannais ont ainsi été mis à l'honneur : Christine Letourneur (Pélissanne Basket Club) et Chellali Abdelmajid (la Boule le Pélican) ont été récompensés par le diplôme de lauréat. Quant à Antoine Thery, il a reçu ce même diplôme mais également la médaille de bronze de la FFJS. Ces récompenses ont été remises sur proposition des associations sportives de Pélissanne.

Une 1ère au badminton

Le 19 février, le Badminton Club de Pélissanne a organisé son 1er grand prix Adultes en double catégorie D, E, F et Non Classé. Un succès avec de bons résultats.

Plusieurs clubs de la région et limitrophes se sont déplacés pour participer à ce grand prix qui a compté 121 matches dans la journée pour plus d'une centaine de participants. Parmi eux, des grands clubs, tels que le AUC d'Aix en Provence, le Badminton Club de Fos-sur-Mer et de Martigues, mais aussi de nombreux petits clubs comme Salon-de-Provence, Ventabren, Sausset-les-Pins ou Saint-Tropez.

Au niveau du club de Pélissanne, plusieurs joueurs se sont faits remarquer :
- En double homme catégorie D, Patrick Bion et Pierre Jean Tréhou ont accédé en demi-finale
- En double mixte catégorie D, P.J Tréhou (BCPE) et sa partenaire Nathalie Molines du club d'Aix ont gagné la finale
- En double homme catégorie F, Stéphane Gohier et Damien Espi ont remporté la finale
- En double mixte catégorie non classé, le couple Serge et Céline Lagier ont gagné la finale s'imposant devant deux adversaires, jouant eux aussi à Pélissanne, Xavier Béranger et Anne Delobbe. Dans cette même catégorie, Fabien Valadon et Isabelle Page du BCPE ont été sortis en demi-finale.
- Pascale Reylann, pour sa 1ère participation à un grand prix, est arrivée en demi-finale du double dame dans la catégorie non classé.

En forme

L'association Objectif Forme propose de nombreuses activités à ses adhérents qui ne manqueront pas la prochaine saison.

Les activités proposées par Objectif Forme, durant la saison sportive 2005/2006, ont remporté un vif succès, tant pour les cours de remise en forme, que pour la marche rapide, la randonnée, les sorties et des stages divers.
Les activités sont encadrées par trois animateurs diplômés, qui seront de nouveau présents à la rentrée prochaine.
Les cours ont lieu tous les jours sauf le mercredi, le matin ou le soir.

Renseignements au 06 20 65 18 62



Sur le toit des Calanques



Le 15 janvier, les membres du foyer rural de Pélissanne sont partis en randonnée dans les calanques de Cassis : vue splendide, sur la rade, des calanques de L'Oule, d'En Vau, de Port-Pin ; déjeuner sur la plage de la calanque d'En Vau face à une eau turquoise… rouges-gorges et mouettes accompagnant le festin !
Et pour clôturer la randonnée : galettes provençales et frangipane avec un verre de cidre. Hormis la malheureuse chute d'une des participantes, cette journée restera inoubliable pour l'ensemble du groupe : une expédition à renouveler…

Découverte du monde et de soi

Mini-Mômes 2000 est une association pélissannaise qui s'adresse aux enfants âgés de 3 à 8 ans. L'expression de soi est mise en lumière pour chacun d'entre eux.

Les petits âgés de 3 à 5 ans sont encadrés par Sabrina Gallet-Gottardo, diplômée de la fédération française EPMM Sports Pour Tous, chaque mercredi matin de 10h30 à 11h30 à la salle Paul Tacher.



Durant les ateliers, ils peuvent découvrir l'espace, prendre conscience de leur corps et acquérir une certaine autonomie, grâce à des jeux gymniques, des roulades, des parcours, des jeux musicaux et un matériel adapté.

Pour les plus grands, deux cours sont proposés de 9h à 10h pour les 9/10 ans et de 11h à 12h pour les 6/8 ans. Ils y découvrent le hip-hop, en s'entraînant à effectuer des figures et en créant des chorégraphies. L'ambiance et la bonne humeur sont toujours au rendez-vous

Renseignements : 04 90 55 34 42

Un champion à la Boule

Jeudi 25 mai, Eric Condé, adjoint au sport, a remis une coupe de la ville à Franck Kritter, champion départemental de jeu provençal en tête à tête. Félicitations!

Du changement au Pélic'hand

Après une saison 2005/2006 marquée par des résultats sportifs honorables, le club connaîtra, la saison prochaine, un grand changement puisque le président Christian Casado a décidé de mettre fin à ses activités en juin 2006.

Les activités de Christian Casado étaient nombreuses : non seulement il était président, mais également entraîneur, arbitre, correspondant d'arbitrage et joueur !

Il y a une quinzaine d'années, il accompagnait son fils dans le club de handball de Pélissanne, et depuis, il a toujours montré un enthousiasme sans faille, participant activement aux entraînements en semaine, aux matchs le week-end, aux réunions, aux manifestations organisées par le club (les 20 ans du PHC en 2004…). Tous les handballeurs du club, les parents et les jeunes qu'il a entraînés le remercient très sincèrement pour son implication.

Afin de donner la chance aux jeunes et moins jeunes de continuer cette belle aventure qu'est le hand-ball, le club recherche des bénévoles, prêts à s'investir, dans les domaines administratif, technique et sportif.



Christian Casado, lors de son dernier match le 20 mai

RDV pour les foulées

Les Foulées Pélissannaises organisent, le 17 septembre prochain, trois courses routes et sentiers. Départ du gymnase Paul Tacher à 9h15 pour les 21,2 km, à 9h25 pour les 3 km (réservé aux enfants), et à 9h30 pour les 10 km. Les inscriptions se font par téléphone au service des Sports (04 90 55 43 69) et par Internet (http://lesfouleespelissannaises.com) jusqu'au 15 septembre, par courrier jusqu'au 12 septembre accompagné du règlement (Les Foulées Pélissannaises, BP 41, 13 330 Pélissanne), au gymnase Paul Tacher de 15h à 18h le 16 septembre, ou le jour de la course à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Prix : 8 € à l'avance ou 10 € le jour de la course pour les adultes, gratuit pour les enfants.

Au service du sport

L'équipe du service municipal des sports effectue de nombreux travaux sur les installations sportives communales, comme récemment au siège des Foulées Pélissannaises, au Pélican Athlétisme, au boulodrome (réhabilitation des toilettes), au stade Méloir Ortin (mise en place de deux "algécos" faisant office de vestiaires pour les jeunes footballeurs). Il assure aussi un soutien logistique aux associations qui organisent des manifestations sportives : Raid Leclerc, Foulées Pélissannaises…

Palmarès florissant au paint-ball



Le club de paint-ball de Pélissanne a un avenir prometteur compte tenu du nombre croissant d'adhérents mais aussi au niveau des compétitions. Une équipe de 3 joueurs est en effet déjà championne de PACA et a défendu les couleurs de Pélissanne au championnat de France en fin mai 2006 pour finir 4ème à 1 point des 3ème : un grand bravo ! Quant à l'équipe de 5 joueurs, elle a terminé 6ème sur 28 équipes au championnat d'Europe à Marseille en mars dernier, ce qui est très prometteur pour la 2nde manche qui se déroule à Paris en juillet.

Renseignement au 06 65 30 59 03

la ville en images

Janvier



Ouverture au public de la cave Sainte-Philomène avec ses nouveaux propriétaires (époux de la Perrière) : le 28 janvier



Salon de la truffe et de l'huile du terroir (Trufficulture 13) : le 29 janvier

Février



La ronde des Costes : le 5 février

Mars



Spectacle pour les enfants du Multi-Accueil : le 3 mars



Maëva, élue Miss Pélissanne (Corso Fleuri) : le 4 mars



Spectacle "Dévorez-Moi" (Cap sur Pélissanne) : le 19 mars

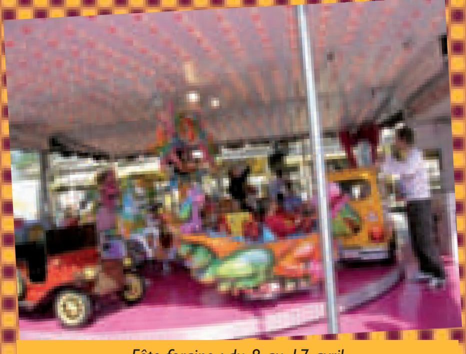


Carnaval du relais d'assistantes maternelles : le 21 mars

Avril



Rencontre d'auteur avec Alain Kalt (bibliothèque) : le 8 avril



Fête foraine : du 8 au 17 avril



Dédicace d'André Arnaud : le 16 avril

Avril





Corso : les 9 et 16 avril



Journée des déportés : le 30 avril

Mai



Cross des pompiers : le 6 mai



Tuning (comité des fêtes) : le 7 mai



Exposition de voitures anciennes (comité des fêtes) : le 8 mai



Commémoration de l'armistice : le 8 mai

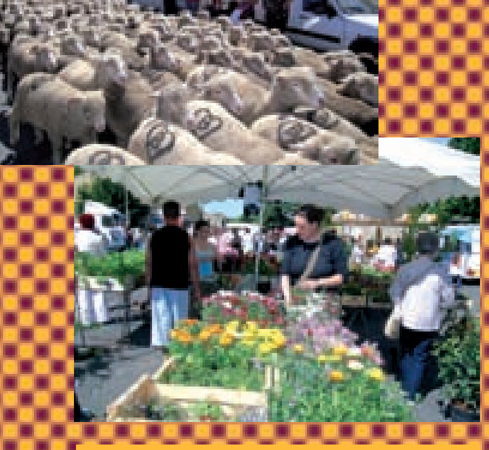


Après-midi des seniors (municipalité) : le 14 mai





2ème rencontre d'auteurs pour la jeunesse avec Eric Boisset, Elsa Devermois, Jennifer Dalrymple, Georges Foveau et Catherine Missonnier : les 11 et 12 mai / 30 classes ont participé à cet événement grâce au travail des enseignants et de la bibliothèque durant des mois. La 3ème édition sera parrainée par l'auteur pélissannais Pierre Bottero



Transhumance et floralies (comité des fêtes) : le 25 mai

Horodateurs : mode d'emploi

Dans le centre-ville de Pélissanne, les automobilistes peuvent se garer dans un espace payant avec 30 minutes gratuites par jour. Explications sur cette possibilité souvent méconnue...

La commune dispose de trois zones d'emplacement payantes situées : places Pisavis et Cabardel, et rue Carnot. Les horodateurs y sont utilisables tous les jours, de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf les dimanches et jours fériés.

Utilisation du clavier :



1- Taper les chiffres de sa plaque d'immatriculation (Exemple pour le n° de plaque 420xx13, taper : 420). L'écran indique alors l'heure jusqu'à laquelle le stationnement est gratuit (soit 30 minutes). Pour stationner davantage, mettre des pièces de monnaie. Appuyer sur le bouton vert.

Prendre le ticket de stationnement gratuit et l'apposer derrière le pare-brise du véhicule.



Brèves pratiques

Problème de distribution ?

Le magazine municipal "Péli-Info" et la Lettre du Maire sont distribués dans les boîtes aux lettres des Pélissannais par une société spécialisée, avec des publicités pour amoindrir leurs coûts. Alors avant de jeter les réclames, penser à faire le tri. En revanche, certaines habitations isolées ne sont pas desservies : si vous souhaitez recevoir vos informations municipales, merci de laisser vos coordonnées (nom et adresse complète) à l'accueil de la mairie.

Déclaration des risques

Depuis le 1er janvier 2006, tout propriétaire, vendeur ou bailleur, doit informer son acquéreur ou son locataire, des risques technologiques, naturels, de plomb… qui concernent le bien. Le dossier à remplir, intitulé "Information des acquéreurs et locataires" (IAL), est disponible à l'accueil de la mairie.

Conseils pour affronter les grosses chaleurs

- Evitez les sorties et les activités aux heures chaudes. Sinon, restez à l'ombre, portez un chapeau et des vêtements légers, et emportez avec vous une bouteille d'eau
- Fermez les volets et rideaux des façades exposées au soleil, tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air
- Prenez régulièrement des douches et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette
- Buvez le plus possible, même sans soif

Votre mairie

Hôtel de ville : ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 04 90 55 11 52 - Fax : 04 90 55 00 85
Email : mairie-de-pelissanne@wanadoo.fr



Passeport électronique : encore du changement

Si vous avez planifié un séjour aux Etats-Unis, ou si vous n'avez pas de passeport, prenez des précautions. Des changements récents ont été une nouvelle fois apportés concernant la délivrance des passeports.

Désormais, les passeports délivrés sont électroniques. Si vous possédez un passeport "ancien modèle", établi après le 25 octobre 2005, vous pouvez le conserver mais uniquement pour aller dans les autres pays que les Etats-Unis.

En effet, un passeport à lecture optique est nécessaire pour tout séjour aux Etats-unis n'excédant pas 90 jours. Les Français doivent détenir un passeport individuel (l'inscription des enfants sur le passeport de l'un des parents n'est pas acceptée quel que soit leur âge) à lecture optique. Ce passeport leur sera délivré après avoir fourni la copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance), en supplément des documents habituels (voir le précédent numéro de ce magazine, page 26). Le délai d'attente est environ d'un mois et demi : il est donc conseillé de s'y prendre à l'avance.

Ces règles sont valables actuellement mais changeront en septembre.

S'inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections en 2007, vous devez être inscrits sur les listes électorales de votre mairie avant le 31 décembre 2006. Vous n'avez pas à effectuer cette démarche si vous avez déjà voté sur la commune lors des dernières élections ou si vous vous êtes inscrits depuis. En revanche, si vous avez déménagé au sein de Pélissanne, il est nécessaire d'effectuer votre changement d'adresse car votre bureau de vote changera certainement.

Renseignements : service des affaires générales/élections de la mairie : 04 90 55 11 52

état civil

Ils sont nés

PERNÉE Louis 02/01/2006
GAZZANO Loni 03/01/2006
BONO Océane 14/01/2006
TURLURE Naël 17/01/2006
LECOMTE Louise 17/01/2006
MEUNIER Angela 25/01/2006
MANSOURI Noah 27/01/2006
DUCHATEAU Giorgia 28/01/2006
BASTIDE Raphaël 01/02/2006
BARET Théo 02/02/2006
BARET Tom 02/02/2006
PERRIN- -BŒUF Maëlle 07/02/2006
ARTUS Léo 08/02/2006
MAUREL Andréa 11/02/2006
QUANG Kenny 11/02/2006
MESLAY Nolan 15/02/2006
BÉREL- - OSSOLA Yolhan 22/02/2006
AUFFRAY Emma 23/02/2006
LAVORINI Elia 05/03/2006
FAGGIAN Eymeris 08/03/2006
EL FALLAKI Hanane 13/03/2006
BRIDE Dorian 16/03/2006
BRIDE Yoann 16/03/2006
GALLERON-DUBOIS Camille 18/03/2006
RAGEL Lola 22/03/2006
WALDUNG Romain 25/03/2006
RODRIGUES Manuel 17/04/2006
PAPPALARDO Elliott 17/04/2006
AUZOUX Victor 21/04/2006
TONETTO Fabio 25/04/2006
ORLIAC Apolline 12/05/2006
TAILLEBOIS Charlie 14/05/2006

Ils s'aiment

LESCHEVIN Amandine et LACROIX-LECLAIR Jérôme......14/01/2006
FENECH Nathalie et PERUCCA Noël.................01/04/2006
ABAD PEREZ Virginie et GONDOUIN Valérian 15/04/2006
PERASSI Claudette et TOUSSAINT Roger 19/04/2006
DANLER BAUMGARTNER Céline et PROU Erwan 20/05/2006
HILAIRE Corinne et SAEZ Frédéric 27/05/2006
LACOMBE Marie et GRONCHI Eric 27/05/2006

Ils nous ont quittés

JULIEN Romain 23/12/2005
CONIL Sylvie...26/12/2005
RUGGIERO veuve CARBONELL Marie 09/01/2006
CASTELAS Léon 15/01/2006
RAMIREZ Rafaël 17/01/2006
JULIEN veuve SABINEN Andréa 20/01/2006
CHERRIER veuve SENNESAL Jeannine 23/01/2006
LOISON Berthe 24/01/2006
MICHEL Prosper 30/01/2006
PERIER Albert 07/02/200
PEREZ Vincent 10/02/2006
MUNOZ Louis 1/02/2006
COURTADE Christian 25/02/2006
TOUTAIN Mauricette 27/03/2006
De MACEDO veuve CHANEL Joana 07/04/2006
POGNANT-GROS veuve DELEUIL Félicie 17/04/2006
TRAD Abdelkader 17/04/2006
CHAUVIN Marcel 25/04/2006





Parole à l'opposition

Les textes fournis sont rédigés et tapés par les groupes d'opposition

Texte non communiqué

Groupe Erik Bonnaud, Elina Fabre et Elisabeth Maldiney

La commune condamnée

S'exprimant largement dans la presse locale, le maire de Pélissanne a toujours prétendu que la saisine du conseil municipal par les Pélissannais, le 27 juin 2005, en vue de l'organisation d'une consultation de la population sur les travaux des places Pisavis/Croux était "manifestement abusive" et que les 2005 signatures déposées n'étaient "pas recevables". Autant de faux prétextes pour ne pas présenter au conseil municipal cette requête qui, pourtant, lui était expressément adressée. Monsieur le maire a eu tort à 100% : C'est ce qu'a décidé le Tribunal administratif de Marseille, considérant notamment que le premier magistrat était "tenu d'inscrire à l'ordre du jour de la séance la plus proche du conseil municipal" le principe de l'organisation de cette consultation, et le condamnant "à verser à chaque requérant [une dizaine représentant les 2005 signataires] une somme de 100 €". La question a finalement été évoquée lors du conseil municipal du 27 avril dernier… soit 15 jours après l'audience ! Peu importe ce contexte déplorable, le nouvel aménagement des places Pisavis/Croux sera tout de même inauguré avec pompe… mais sans égard pour les Pélissannais injustement privés du droit de s'exprimer sur le devenir du cœur intime de leur cité.

Groupe Guy Constant et Dominique Doré-Aimone

La république fonctionne sur le principe de la démocratie représentative. Nous allons dignement voter pour l'élu qui, nous l'espérons, tiendra ses promesses.

En démocratie participative en revanche, nous ne nous contentons pas d'aller voter mais nous souhaitons participer plus étroitement à la vie civile en décidant par exemple des investissements à réaliser par sa municipalité. C'est normal, il s'agit de nos deniers.

En effet il ne suffit pas de tenir au courant les citoyens par le journal municipal pour faire croire que les décisions soient prises de manière collégiale. Ni même d 'ailleurs de proposer des rendez-vous téléphoniques pour soudain croire qu'en fin de mandat, vous allez être écouté !

Un exemple de démocratie directe est le référendum. Mais, à Pélissanne , ce pouvoir du peuple qui risque de se confondre avec son exercice effectif fait peur : plus d'un cinquième des électeurs ont pourtant saisi le conseil municipal au sujet de la réfection de la place Pisavis ! Ils ont été ignorés.

A Pélissanne, Monsieur le Maire coupe court aux questions des conseillers de l'opposition qui demandent des éclaircissements sur les questions à l'ordre du jour. A Pélissanne, Monsieur le Maire clôture la séance pour éviter tout débat en tintant sa clochette.

La séance du conseil municipal n'est pour Monsieur le Maire, qu'un passage obligé pour entériner ses décisions.

Ce qui menace la démocratie aujourd'hui, c'est son défaut.

Groupe Sylvie Jouve et Daniel Canova

Délégations et permanences des élus

Maire

Pascal Montécot : reçoit sans RDV le mercredi et le vendredi de 10h30 à 12h

Adjoints

Sylvain Beaume, délégué au personnel communal, aux affaires sociales (CCAS), au Point Emploi, aux sapeurs pompiers et aux cimetières
Permanence : lundi de 8h à 12h sur RV

Colette Alla, déléguée aux affaires scolaires, à l'enfance et la jeunesse
Permanence : tous les jours de 9h à 11h30

Guy Deglin, délégué à la sécurité, aux anciens combattants et aux relations avec la communauté d'agglomération, correspondant défense.
Permanence du lundi au vendredi de 9h à 11h30

Patricia Arnaud, déléguée aux personnes en difficulté
Permanence : mercredi et vendredi de 9h à 12h

Marie-Paule Pelletier, déléguée à la culture
Permanence : lundi de 14h30 à 16h30

Jacky Szule, délégué aux finances
Permanence : sur RV

Eric Condé, délégué aux sports
Permanence : sur RV

Jean Schollhammer, délégué à la voirie et à l'urbanisme
Permanence : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h 30 à 12h

Conseillers municipaux :

Jacques Regnauld, délégué au patrimoine et à la forêt
Permanence : lundi de 10h à 12h

René Gilbert, délégué à la signalisation, la circulation et l'éclairage public
Permanence : mercredi de 10h à 12h

Léopold Favre, délégué aux seniors et personnes handicapées
Permanence : mercredi et vendredi de 10h à 12h

Claude Crouzet, délégué à l'animation et la commission éléctorale

Corinne Séry, déléguée à la culture

Odile Pype, déléguée à l'environnement et au cadre de vie
Permanence : lundi de 14h30 à 16h30

Geneviève Jackowski, déléguée à la vie associative
Permanence : mercredi de 9h à 11h et sur RV

René Delenclos, délégué à la gestion du cadre de vie et des quartiers

Franck Alen, délégué au tourisme et au développement économique

Katia Gras, déléguée à la vie associative

Hadjira Ferro, déléguée à la gestion de l'école de musique

Bernard Conand, délégué aux relations avec les commerçants et artisans, au développement économique et aux marchés

Opposition : Elina Fabre, Erik Bonnaud, Guy Constant, Elisabeth Philippot-Maldiney, Dominique Doré-Aimone, Daniel Canova, Sylvie Jouve, Céline Niémiec

Le Maire répond à vos questions en direct

Depuis le mois de mai, la mairie de Pélissanne a mis en place une permanence téléphonique du maire. Ainsi, chaque 1er mercredi du mois, Pascal Montécot répond aux questions et interrogations des Pélissannaises et Pélissannais, de 18h à 19h.

Ce nouveau service de permanence, dénommé "M. le Maire en direct", est effectif depuis le mercredi 3 mai 2006. Il suffit d'appeler le 04 90 55 11 52, et le maire répondra à vos demandes et prendra acte de vos suggestions.
Cette permanence téléphonique a été mise en place dans un souci permanent de proximité avec les Pélissannaises et Pélissannais. Autre exemple de concertation : depuis l'année dernière, des réunions de quartier sont régulièrement organisées pour permettre aux riverains de rencontrer leurs élus qui tentent, aux côtés des techniciens de la mairie, de répondre aux problèmes posés dans le quartier.
Avec ce nouvel outil de concertation, l'équipe municipale affiche une fois de plus sa volonté de dialoguer avec ses concitoyens.







JUILLET



Exposition "dessin à plume et encre de Chine" : dimanche 5, de 7h à 14h

Course de nuit "Vachettes": samedis 1er, 8, 15, 22, 29 aux arènes (société taurine)



Collecte de sang : vendredi 3 et samedi 4 de 7h30 à 12h30, salle Malacrida

Taureau à la broche : jeudi 13 à 20h30, parc Saint-Martin (société taurine)

Retraite aux flambeaux, feux d'artifices, soirée mousse et bal : jeudi 13, stade de la Prouvenque (comité des fêtes)

Apéritif républicain : vendredi 14 à 12h, place Pisavis (municipalité)

Exposition de photographies "Les Printemps du Massif des Costes" : du 15 juillet au 4 août à l'office de tourisme (voir page 10)

Pélifestines : samedi 29, place de la mairie (comité des fêtes)

AOUT



Course de nuit "vachettes" : samedis 5, 12, 19 aux arènes (société taurine)

Exposition de peintures à l'huile : du 6 août au 2 septembre, à l'office de tourisme

Libération de Pélissanne : mardi 22, place des anciens combattants

Course de l'avenir : vendredi 25 à 16h30 aux arènes (société taurine)

Fêtes de Pélissanne : les 25, 26 et 27 en centre-ville (comité des fêtes)

Course de l'avenir finale trophée du "Raplaous" : dimanche 27 à 16h30 aux arènes (société taurine)

Taureaux jeunes : mardi 29 à 16h30 aux arènes (société taurine)

SEPTEMBRE

Exposition de photographies sur le patrimoine : du 3 au 30, à l'office de tourisme

Foire aux manèges, soirée confettis et aïoli : les 9, 10 et 11, en centre-ville (comité des fêtes)

Pélissanne Boulègues : samedi 2, au parc Saint-Martin (municipalité)

Journée du patrimoine : samedi 16

Fête de la Saint-Maurice : les 16 et 17, en centre-ville (Lou Pélican)

Foulées Pélissannaises : dimanche 17 dès 9h15 (voir page 19)

Spectacle de théâtre : samedi 23 (bibliothèque - voir page 10)

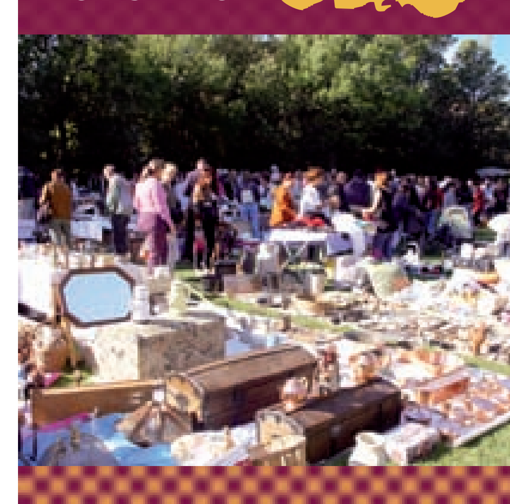
Journée nationale des Harkis : lundi 25, place des anciens combattants

OCTOBRE

Exposition de peinture abstraite : du 1er au 21, à l'office de tourisme
Vide grenier : dimanche 8, place des anciens combattants (comité des fêtes)
5ème anniversaire de l'office de tourisme : du 13 au 22 (voir page 10)
Conférence : vendredi 13, salle Paul Tacher (association Musique et Culture - voir page 16)



Foire d'automne et au vin : dimanche 15 octobre, rue Carnot (comité des fêtes)
Spectacle du chœur et des ballets de l'ex Armée Rouge : samedi 21, salle Malacrida à 21h (CAP sur Pélissanne)
Exposition de peintures acrylique : du 22 octobre au 11 novembre, à l'office de tourisme



NOVEMBRE

Cérémonie en souvenir de la mort du Général de gaulle : jeudi 9, place des anciens combattants
Long métrage "Mystik Zone" : vendredi 10 à 20h45, salle Malacrida (Epée Fardée)
Commémoration de l'armistice : samedi 11, place de la mairie
Exposition de photos : du 12 novembre au 2 décembre, à l'office de tourisme



25ème exposition des artistes et artisans : les 19, 20 et 21, salle Malacrida (CAP sur Pélissanne)

DECEMBRE



Exposition de peintures à l'huile : du 3 au 12, à l'office de tourisme
Journée nationale des Morts en Algérie : mardi 5, place des anciens combattants
Marché de Noël et foire aux santons : les 8, 9 et 10 (comité des fêtes)
Réveillon de la Saint-Sylvestre : dimanche 31, salle Malacrida (comité des fêtes)

JANVIER 2007



Pastorale : dimanche 7 (Acampado Pelissanenco)
Salon de la truffe et de l'huile du terroir : dimanche 28, salle Malacrida

MK

Maçonnerie Génerale
Rénovation – Carrelage – Piscine

Tél. 04 90 55 40 56
Port. 06 08 90 19 53
Email : mksarl@tiscali.fr

SARL Maçonnerie MK – 1265, Quartier Pesquier
13330 PÉLISSANNE















Matériaux de Construction

"A votre service depuis 1970"

Tél. 04 90 55 04 37
38, allée de Craponne – 13330 PÉLISSANE

Ets HERMITAN & FILS

SARL MECANIQUE - CARROSSERIE
DIMECK J.F. & FILS

Tél. 04 90 55 03 30
Fax 04 90 55 07 15



1, Av. Gal Leclerc – 13330 PELISSANNE



Guy SANTELLI
Cours Victor Hugo
13330 PELISSANNE
✆ 04 90 55 05 66
Fax 04 90 55 45 01



ZA Les Vigneroles -BP 24 - 13330 PELISSANNE
✆ 04 90 55 35 99 - Fax 04 90 55 35 46



Tél. 04 90 55 37 17 – Fax 04 90 58 04 99
41, rue Georges Clémenceau – 13330 PÉLISSANNE

A Pélissanne
Appartements ou villas... choisissez votre style de vie
La Cour des Lices
Démarrage des travaux !

- Des appartements du 2 au 5 pièces
- Des villas du 3 au 5 pièces
- Prestations de qualité
- Résidence sécurisée

N°Azur 0 810 002 315
PRIX APPEL LOCAL
www.bouygues-immobilier.com

Espace de vente
Station du Soleil
Route de Salon
13330 Pélissanne

Bouygues Immobilier

LE GROUPE DES EAUX DE MARSEILLE PROPOSE

SON ESPACE CLIENTS
SUR INTERNET



pour faciliter la gestion de votre eau :

- CONSOMMATION
- FACTURES
- QUALITÉ DE L'EAU
- PAIEMENT SÉCURISÉ
- SERVICES AUX CLIENTS
- RAPPEL TÉLÉPHONIQUE IMMÉDIAT

www.eauxdemarseille.fr



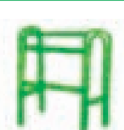
N°Azur 0 810 400 500

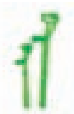
LA QUALITÉ, UNE CONQUÊTE DE CHAQUE JOUR



J.F. MOUTON

Diplômé en Orthopédie
Diplômé en Maintien à Domicile
Docteur en Pharmacie

Matériel Médical pour Hospitalisation à Domicile

56, Rue Carnot - Tél. 04 90 55 04 54 - Fax 04 90 55 32 38



STORES INTÉRIEURS, EXTÉRIEURS

TOILES
VOLETS ROULANTS
RIDEAUX MÉTALLIQUES
MOUSTIQUAIRE

TOUTES FERMETURES

GRILLES, PORTES, FENÊTRES (ALU, BOIS, PVC)

PORTES DE GARAGE

INSTALLATION, RÉNOVATION, RÉPARATION, MOTORISATION

OLIVIER HUGON 13330 PÉLISSANNE
Tél. 06 17 46 57 53 - Fax 04 90 55 36 76

La lumière pour embellir, animer, sécuriser la Ville

La Ville de PELISSANNE nous fait confiance

CITELUM est le partenaire des Communes pour l'éclairage public, la signalisation tricolore et la mise en lumière des patrimoines

Pout toute demande d'intervention suite à des dysfonctionnement des installations d'éclairage public, merci d'appeller le

0 805 709 709 7j/7 24h/24
(appel gratuit)



Agence de Provence
36 Avenue Henri Guillaumet - 13700 Marignane
Tél. 04 42 09 78 32 - Fax 04 42 09 96 13

Du Côté de l'Immobilier

Nombreux programmes neufs à Pélissanne, Salon de Pce, Marignane, …
en habitations principales et investissements locatifs

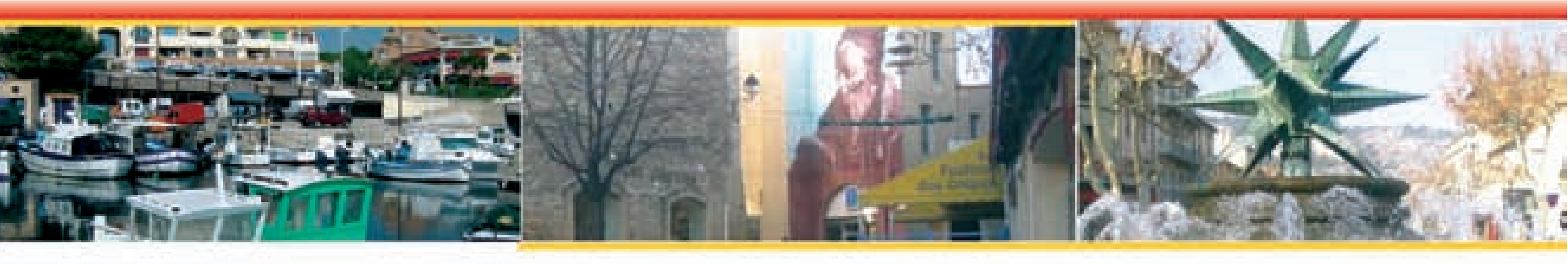
VENTE
LOCATION
GESTION

45, BD L. ROLLIN
13300
SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 06 38
Fax 04 90 55 17 21
Port. 06 68 63 06 38





Découvrez 3 Programmes d' exception dans votre région



LE CRYSTAL



Salon de Provence - 04 90 53 13 13

LES TERRASSES DE SAINT JACQUES



Cavaillon - 04 90 75 23 23

LE CLOS DES GORGES



Sausset les Pins - 04 42 13 24 40

AVEC
INFINIM PROVENCE
BÉNÉFICIEZ
D'UNE CONSTRUCTION
DE QUALITÉ, CERTIFIÉE



11 za des Vigneroles - 13330 PELISSANNE - 04 90 55 06 03

www.infinim.fr





INFINIMENT PLUS - INFINIM PROVENCE - RCS Salon de Provence 444 257 208 00033